



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ



La Ministre

Paris, le 23 . 8 . 2019

CAB AA/DGOS/PEGASE : D-19-016096

Madame la Contrôleure Générale,

Suite à votre visite du 6 au 16 juin 2017 au Centre hospitalier spécialisé de Cadillac (Gironde) dans les unités d'hospitalisation à temps complet (hors unités pour malades difficiles visitées en 2011 et 2015, et hors unité d'hospitalisation spécialement aménagée ouverte en juillet 2016), vous m'avez adressé votre rapport qui appelle de ma part les observations suivantes.

Cette visite a permis d'établir que le centre hospitalier est globalement « soucieux et respectueux des droits des patients » avec des équipes médicales et soignantes « bienveillantes et attentives ».

Votre rapport formule plusieurs recommandations afin de permettre d'améliorer certains aspects de la prise en charge concernant notamment les projets de soins, les conditions d'accueil au sein de certaines unités d'hospitalisation et la conformité des chambres d'isolement tant au niveau de la configuration que de l'aménagement.

L'établissement a intégré vos recommandations dans un plan d'actions, sur lequel il m'apparaît utile de vous faire part des observations suivantes.

➤ ***Les unités qui présentent des conditions d'accueil « inadaptées ou rudimentaires portant atteinte notamment à l'intimité des patients » :***

Depuis fin 2017, l'établissement s'est engagé dans un vaste programme de travaux d'humanisation avec la restructuration d'un bâtiment tiroir, qui sera opérationnel à partir du 1^{er} trimestre 2019 et permettra de réhabiliter successivement les différentes unités du site principal et de relocaliser l'unité Sèglas dans des bâtiments rénovés.

Par ailleurs, l'établissement a fermé en février 2018 l'une des unités les plus dégradées : l'unité Régis au sein du Domaine Laroque, avec le transfert de 25 patients, sur les 32 accueillis, dans d'autres structures plus adaptées à la prise en charge des populations spécifiques et l'hospitalisation des autres patients dans les unités restantes de l'établissement.

En outre, depuis février 2018, un troisième soignant a été posté la nuit dans l'unité Sèglas pour renforcer la sécurité et la prise en charge.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS cedex 19

➤ ***La modification des pratiques de recours à la chambre d'isolement à l'admission et au cours de l'hospitalisation :***

Le centre hospitalier a entrepris la mise en conformité de ses pratiques en matière de contention et d'isolement avec les dispositions de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (article 72) et de l'instruction afférente de la DGOS du 29 mars 2017. Il s'appuie ainsi sur les recommandations de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé (HAS) et se réfère également à l'ouvrage que vous avez publié sur « L'isolement et la contention dans les établissements de santé mentale ».

➤ ***La mise aux normes des chambres d'isolement :***

Ce point fait actuellement l'objet d'un plan d'équipement intégrant l'installation d'un système d'appel malades réalisé en 2018 et de mobilier adapté dont l'installation est en cours.

➤ ***L'équipement en système d'appel malade des chambres des unités d'hospitalisation :***

Le déploiement réalisé depuis 2017 dans l'Unité Parchappe, a été étendu en 2018 aux unités Charcot et Tosquelles et en 2019 au nouveau bâtiment restructuré.

➤ ***Le renforcement d'activité au sein de chaque unité :***

Les projets de soins sont désormais formalisés pour la quasi-totalité des patients mais restent en format papier. Leur numérisation est liée au nouveau système d'information qui sera mis en place en 2020. L'établissement s'est fixé pour objectif en 2019 la tenue des réunions cliniques dans toutes les unités et la formalisation de 100 % des projets de soins.

➤ ***La représentation des usagers :***

Une maison des usagers a été ouverte début 2018.

➤ ***Les conditions et les délais de récupération de leurs valeurs par les patients :***

Une conciergerie hôtelière a été mise en place en novembre 2017.

➤ ***La géronto-psychiatrie développée au sein de l'unité PARCHAPPE :***

Dans le cadre du CPOM 2019-2023, il est prévu un suivi particulier tant au niveau des locaux que du projet de soins de l'unité accueillant des patients vieillissants avec un profil psychiatrique.

Par ailleurs, l'établissement, conscient des enjeux de prévention de la chronicisation des pathologies psychiatriques, a fait le choix de développer son offre de réhabilitation et de remédiation cognitive ; à ce titre, il a été labellisé par l'ARS comme centre de réhabilitation psychosociale de proximité (niveau 1).

Le développement des soins de réhabilitation psychosociale constitue l'une des priorités de la feuille de route santé mentale et psychiatrie que j'ai présentée en juin 2018, et a fait l'objet d'une instruction de la DGOS en janvier 2019.

Enfin, s'agissant de la commission départementale des soins psychiatriques, l'année 2016 a vu sa fréquence de réunions baisser suite à l'indisponibilité de l'un des membres ainsi qu'à la démission d'un psychiatre, qui n'a pu être remplacé qu'en fin d'année. Ces absences n'ont pas permis au centre hospitalier de programmer son plan de visites en 2017. Depuis, ces problèmes organisationnels ont été résolus et la commission se réunit régulièrement au sein du centre hospitalier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

